

CONDITIONS

Les attestations d'accueil sont établies pour les étrangers souhaitant effectuer un séjour en France dans le cadre d'une visite familiale ou privée, **égale ou inférieure à 3 mois.**

Vous devez **habiter TALENCE** (logements CROUS exclus)

La présence de l'hébergeant est **obligatoire.**

L'attestation d'accueil se remplit **sur place.**

L'attestation d'accueil ne peut pas être établie **plus de 6 mois avant la date d'arrivée** de l'hébergé.

ATTENTION

Le personnel Mairie n'est pas habilité à compléter les attestations d'accueil.

Le délai pour obtenir une attestation d'accueil est **d'une semaine.**

Les timbres ne sont pas remboursés en cas de refus du dossier ou du visa ainsi qu'en cas de non-utilisation de l'attestation d'accueil.

Après validation de l'attestation d'accueil, aucune modification ne pourra être apportée.

PIECES A FOURNIR

- Pour les ressortissants français : carte nationale d'identité ou passeport valide
- Pour les ressortissants étrangers : carte de résident ou titre de séjour valide (**la durée de validité doit couvrir la totalité de la période d'accueil**)
- 1 facture récente de moins de 6 mois (loyer, eau, gaz, électricité, téléphone fixe)
- le contrat de location (Bail) **ou** la taxe d'habitation **ou** la taxe foncière
- 1 justificatif de revenus (**dernier** Impôt sur les revenus ou **3** bulletins de paie ou Pôle Emploi, etc....)
- 1 **timbre fiscal de 30 €** par attestation d'accueil, à acheter dans un bureau de tabac ou sur le site <https://timbres.impots.gouv.fr> + reçu à imprimer
- si l'attestation d'accueil concerne un mineur non accompagné, une attestation sur papier libre des détenteurs de l'autorité parentale, précisant la durée et l'objet du séjour de l'enfant, avec leur signature légalisée

ATTENTION

Les documents présentés doivent être des **originaux**. Les photocopies ne sont pas acceptées.

De plus, les documents présentés doivent être à **votre nom**.

RENSEIGNEMENTS A FOURNIR

▲ Concernant l'hébergé:

- Nom, Prénom(s), date et lieu de naissance, nationalité, numéro de Passeport et Adresse
- Il faudra préciser si l'hébergé(e) sera accompagné(e) de son/sa conjoint(e) et/ou de ses enfants mineurs. Dans ce cas, il faut connaître les Nom, Prénoms et date de naissance des autres membres de la famille
- les dates d'arrivée et de retour (3 mois maximum soit 90 jours)

▲ Concernant votre domicile

- La surface habitable de votre logement ainsi que le nombre de pièces

▲ Concernant l'assurance

- Il convient de cocher une mention concernant l'assurance ayant pour but de couvrir les frais médicaux pour le cas où l'hébergé(e) aurait un problème de santé durant son séjour en France. Cette assurance est prise soit par l'hébergeant, soit par l'hébergé(e). **Aucun document d'assurance ne vous sera demandé par la Mairie lors de l'établissement de l'Attestation d'Accueil.**

HORAIRES D'OUVERTURE

du lundi au mercredi : de 12h30 à 18h30

jeudi et vendredi : de 8h30 à 11h30 et
de 13h à 16h

COMMENT NOUS JOINDRE :

Adresse Postale :

Hôtel de Ville
Service Citoyenneté-Population
BP 10035
33401 TALENCE Cedex

Téléphone :

05 56 84 78 42

Adresse Mail :

elections.talence@talence.fr

Talence

**ATTESTATION
D'ACCUEIL**

